

Secrétariat général

DELIBERATION N° 28/2013
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 29 novembre 2013

Subventions – 2013

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration adopte la liste des subventions selon la répartition suivante :

I- Subventions de fonctionnement aux établissements partenaires pour un montant de 22.000 € :

- 1- École Les Alizés de Praia – Cap Vert : 16.000 €.
- 2- École Théodore Chassériau de Las Terrenas – République Dominicaine : 6 000 €

II- Subventions dans le cadre des Actions Pédagogiques Pilotes pour un total de 35 400 € :

ETABLISSEMENTS	VILLE	PAYS	MONTANT
Lycée Franco-australien	Canberra	Australie	11 000 €
Ecole française	Natal	Brésil	2 000 €
Ecole Voltaire	Le Caire	Egypte	3 000 €
Ecole Paul et Virginie	Tamarin	Ile Maurice	2 000 €
Ecole Marie Brosset	Tbilissi	Géorgie	2 000 €
Institut Saint Dominique	Rome	Italie	6 000 €
Institut moderne/Collège Père Michel	Fanar	Liban	2 000 €
Ecole française	Fort Dauphin	Madagascar	2 400 €
Ecole française	Mananjary	Madagascar	1 500 €
EPF Les Pangalanes	Manakara	Madagascar	1 500 €
Section française de l'école européenne	Taipei	Taiwan	2 000 €

III- Subventions dans le cadre des Actions Pilotes pour l'Orientation pour un total de 12.900 € :

ETABLISSEMENTS	VILLE	PAYS	MONTANT
Etablissement des Saints Cœurs	Sioufi	Liban	1 000 €
Ecole de l'Alliance française	Antananarivo	Madagascar	800 €
Lycée La Clairefontaine	Fort Dauphin	Madagascar	2 100 €
Collège de France	Antananarivo	Madagascar	2 000 €
Ecole Peter Pan	Antananarivo	Madagascar	1 500 €
Ecole internationale	Bali	Indonésie	500 €
Lycée Franco-australien	Canberra	Australie	1 000 €
Lycée Blaise Pascal	Abidjan	Côte d'Ivoire	3 100 €
Lycée français	Los Angeles	États-Unis	900 €

IV-Subventions dans le cadre de la formation continue pour un total de 14.242 € :

ETABLISSEMENTS	VILLE	PAYS	MONTANT
Collège international	Sarajevo	Bosnie	1 020 €
Lycée franco-australien	Canberra	Australie	2 031 €
Ecole La Pépinière	Abidjan	Côte d'Ivoire	1 106 €
Cours Lamartine	Abidjan	Côte d'Ivoire	848 €
Ecole du Centre	Saint Pierre	Ile Maurice	1 262 €
Collège Notre Dame de Jamour	Hazmieh	Liban	593 €
EPF Charles Baudelaire	Ambanja	Madagascar	1 628 €
EPF Mananjary	Mananjary	Madagascar	1 188 €
Collège de France	Tananarive	Madagascar	1 300 €
Misr Language School	Guizeh	Egypte	395 €
Ecole Voltaire	Le Caire	Egypte	1 027 €
Ecole franco-sénégalaise	Fann	Sénégal	1 844 €

V- Subvention à l'Office scolaire et universitaire international (OSUI) : 1.300.000 €.

VI- Subvention de fonctionnement à l'association sportive et culturelle des Affaires étrangères de Nantes : 6.000 €

Nombre de votants: 27

Pour : 23

Contre : 4

Abstention : /

Fait à Paris, le 29 novembre 2013

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE


Anne-Marie DESCÔTES